

**MODALITES DE
CONTROLE DES CONNAISSANCES RELATIVES AU :**

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)**

Année universitaire 2020-2021

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Vu l'avis du Conseil de l'UFR du .../.. /2020
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du .../... /2020

Sommaire

A- Dispositions générales

- I. Appellation des années d'études
- II. Inscriptions
- III. Communication des informations
- IV. Examens (charte des examens)
- V. Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC)
- VI. Fraude ou tentative de fraude
- VII. Formes d'examen des différents enseignements
- VIII. Modalités de validation
- IX. Modalités d'admission et de redoublement
- X. Assiduité
- XI. Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFGSM2, DFGSM3, DFASM1

B- Les enseignements

- I. Les enseignements de DFGSM2
- II. Les enseignements de DFGSM3
- III. Les enseignements de DFASM1
- IV. Les enseignements de DFASM2
- V. Les enseignements de DFASM3

C- Les stages

- I. Stages de DFGSM2
- II. Stages de DFGSM3 à DFASM3
- III. Le service sanitaire

D- Modalités de déroulement d'une année de césure (d'après la circulaire du 22/07/2015)

E- Etudiants sortant et entrant ERASMUS

F- Composition des jurys

A- Dispositions générales

1. Appellation des années d'études

Conformément à l'Arrêté du 22 mars 2011 *relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales (NOR: ESRS1106857A)*, le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé

- deuxième année de médecine (anciennement PCEM2) : DFGSM2
- troisième année de médecine (anciennement DCEM1) : DFGSM3

Conformément à l'Arrêté du 8 avril 2013 *relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales (NOR: ESRS1308333A)*, le diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

- quatrième année de médecine (anciennement DCEM2) : DFASM1
- cinquième année de médecine (anciennement DCEM3) : DFASM2
- sixième année de médecine (anciennement DCEM4) : DFASM3

2. Inscriptions

- Tous les étudiants doivent être impérativement inscrits **avant le 15 octobre 2020**, sous peine d'exclusion du stage hospitalier (non validé et non rémunéré). Passé cette date, aucune inscription administrative et pédagogique ne sera possible

- Les étudiants désirant annuler leur inscription annuelle dans une année de médecine doivent en faire la demande écrite à la scolarité avant le **31 octobre 2020** et restituer leur carte d'étudiant et les certificats de scolarité. L'annulation est prononcée sur avis du doyen. Les droits universitaires sont alors remboursés.

- Limitation du nombre d'inscriptions en DFASM :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable (*Arrêté du 8 avril 2013*)

3. Communication des informations

Toute information relative à la scolarité des étudiants sera exclusivement transmise sur la messagerie Sorbonne Université des étudiants. Les informations seront également mises en ligne sur MOODLE (<https://moodle-medicine.upmc.fr/moodle/my/>).

4. Examens (charte des examens)

Généralités

- seuls les étudiants régulièrement inscrits ont le droit de se présenter aux examens.
- tout examen de fin d'enseignement comporte deux sessions (une session initiale et une de rattrapage, à l'exception du C2i).
- un étudiant ne peut se présenter à plus de deux sessions au cours de la même année, sauf dérogation spéciale accordée par le Doyen.
- l'absence à la première session d'examens n'empêche pas de se présenter à la deuxième session d'examens.
- la seconde session comprend pour chaque matière des épreuves portant sur le même programme que lors de la première session.
- pour les matières ayant donné lieu à un contrôle continu, la note de contrôle continu n'est pas conservée pour la 2^{ème} session.

- pour la deuxième session d'examen ou les sessions exceptionnelles, les responsables de département d'enseignement peuvent décider, après avis du Vice-Doyen Formation, d'organiser une session orale en remplacement des épreuves écrites habituelles.
 - les travaux pratiques non validés à la première session sont de nouveau présentés lors de la seconde session.
 - les UE de deuxième, troisième et quatrième années ont les mêmes règles d'examens que toutes les autres épreuves.
 - dans certaines épreuves, le responsable de la discipline peut autoriser les étudiants à composer avec utilisation de documents (cf. VIII. Modalités de validation). Si l'usage d'une calculatrice est autorisé lors d'une épreuve, son modèle doit être conforme aux instructions ministérielles. En outre la calculatrice ne doit comporter aucune information sur la matière et son usage doit respecter les règles propres à l'épreuve (se référer au chapitre « Les enseignements »). Les étudiants seront informés avant l'épreuve de la possibilité d'utiliser des documents et/ou une calculatrice.
 - certains ITEMS du programme qui figurent dans les documents pédagogiques mis en ligne ou imprimés sous forme de photocopiés ne sont pas traités en cours magistraux. Ils restent néanmoins au programme et peuvent faire l'objet de questions d'examen.
 - le calendrier des examens est affiché et mis en ligne sur l'espace numérique de travail par le service de scolarité au plus tard un mois avant les épreuves.
 - en cas de problème technique lors d'une épreuve, celle-ci pourra être reprogrammée dans les jours suivants, sur décision du responsable de l'enseignement et du Vice-Doyen Formation.
 - le planning des cours et des examens est actualisé sur l'espace numérique de travail, au fur et à mesure des modifications des dates et des lieux des épreuves et des enseignements.
 - les étudiants retardataires sont admis à composer dans une limite ne devant pas excéder 15 minutes après le début de l'épreuve.
 - une correction orale peut être proposée après chaque examen par l'auteur du sujet qui était présent pour la surveillance.

Le Jury et la publication des résultats :

- le Président de l'Université désigne, sur proposition du Doyen, un jury pour chaque année d'études. Ce jury se réunit à l'issue de chaque session d'examens et sur proposition du Président du jury. Il fixe la liste des candidats admis.
 - le calendrier des délibérations du jury est établi pour chaque session par l'administration, en concertation avec le président du jury.
 - le Vice-Doyen Formation ou les vice-doyen(s) délégué(s) doit être présent ou représenté lors des délibérations finales
 - le jury est souverain.
 - Le délai maximal de parution des résultats est de 6 semaines après le dernier partiel (y compris les oraux).
 - aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.
 - les étudiants pourront avoir accès aux réponses qu'ils ont donné lors d'un examen ainsi qu'aux réponses attendues deux mois après la publication des résultats. Ils doivent pour cela en faire une demande écrite auprès de la scolarité.
 - les résultats partiels et notes d'examens sont affichés sur l'espace numérique de travail à l'issue de la délibération du jury.
 - un délai de quinze jours doit être respecté entre la publication des résultats et la seconde session d'examen.

5. Modalités pratiques des examens oraux des certificats couplés à la pratique clinique (CCPC) en DFASM2

- L'examen oral du CCPC a lieu un jour donné (le matin de l'examen écrit de préférence), à une heure précise.
- Cet examen est indépendant du stage. Sa non-validation ne compromet pas la validation du stage.
- Il repose, de préférence, sur une mise en situation clinique reprenant le principe des ARCs (Apprentissage du Raisonnement Clinique).
- Les modalités de l'examen oral sont les mêmes (ou proches) pour les CCPC suivants :
 - Pédiatrie
 - Hématologie
- Elles sont différentes (cas cliniques, présentation de power point, ECOS...) pour :
 - Gynécologie-Obstétrique
 - Urologie
 - Néphrologie
 - Endocrinologie
 - Médecine interne
 - Oncologie

6. Fraude ou tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant de vérifier ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal (décret du 13 juillet 1992).

Ce n'est seulement qu'en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, que les autorités compétentes peuvent prononcer l'expulsion de la salle d'examen.

Les auteurs de fraude ou de tentatives verront engager à leur encontre une procédure disciplinaire exercée par la section disciplinaire dépendant du Conseil d'administration de l'Université. La section disciplinaire saisie par le Président de l'Université examine, juge et le cas échéant sanctionne les étudiants fautifs.

7. Formes d'examen des différents enseignements

Tous les examens de DFGSM et DFASM sont proposés sur la plateforme SIDES (et se dérouleront dans les salles informatiques de St Antoine (2^e étage) :

- Dossiers progressifs ou libres de 10 à 17 questions" et "mini dossiers progressifs ou libres de 3 à 9 questions"
- Questions à réponses multiples ou unique, isolées (QRM-QRU)
- Questions "zone"
- Questions de hiérarchisation et d'association
- Question rédactionnelle à réponse longue informatisée
- Questions Rédactionnelles à réponse Ouverte et Courte (QROC)

Pourront également être proposés, dans les épreuves écrites et orales :

- Test de Concordance de Scripts (TCS)
- Apprentissage au Raisonnement Clinique (ARC)
- Présentation orale type PowerPoint (mini-mémoire, cas cliniques, ...)
- Lectures Critiques d'Articles
- Questions rédactionnelles sur papier
- ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré)

8. Modalités de validation

- Les modalités de validation sont identiques pour les 2 sessions d'examens.
- **Tous les enseignements** sont validés indépendamment les uns des autres de la manière suivante :
 - obtention d'une note moyenne $\geq 10/20$ (une note $< 10/20$ dans une matière oblige à repasser celle-ci à la seconde session). *L'obtention d'une note $< 10/20$ à la seconde session entraîne le redoublement.*
- **les certificats couplés à la pratique clinique (CCPC) en DFASM2** sont validés indépendamment les uns des autres :
 - les CCPC s'acquièrent avec l'obtention d'une note $\geq 10/20$ (une note $< 10/20$ à un CCPC oblige à repasser celui-ci à la seconde session).
 - les CCPC comportent un examen écrit comptant pour 75 % de la note finale et un examen oral comptant pour 25 % de la note finale.
 - la note d'évaluation pratique ne reste pas acquise à la seconde session (l'examen écrit compte pour 100%)

Cas particuliers des CCPC de néphrologie-urologie-endocrinologie-nutrition (NUEN) et médecine interne-oncologie-hématologie (MOH) :

- ces CCPC s'acquièrent avec l'obtention d'une note $\geq 10/20$ dans chaque partie :
- pour le CCPC NUEN (2 parties): obtention d'une note $\geq 10/20$ en néphrologie-urologie **et** obtention d'une note $\geq 10/20$ en endocrinologie-nutrition
- pour le CCPC de MOH (3 parties): obtention d'une note $\geq 10/20$ en médecine interne **et** obtention d'une note $\geq 10/20$ en oncologie **et** obtention d'une note $\geq 10/20$ en hématologie

Par ailleurs, la note d'examen oral comptant pour 25% ne s'applique qu'à la partie du CCPC dans laquelle le stage a été effectué. Pour les autres parties, l'examen écrit compte pour 100% (*par exemple, pour le CCPC NUEN, si un stage de néphrologie ou urologie a été effectué, la note de néphrologie-urologie sera : examen écrit de néphrologie-urologie 75% + note d'oral de néphrologie ou urologie pour 25% ; l'examen écrit de endocrinologie-nutrition comptera pour 100%*).

- En cas de note $< 10/20$ à une partie d'un CCPC, l'étudiant devra repasser cette partie à la seconde session. *L'obtention d'une note $< 10/20$ à la seconde session entraîne le redoublement*
- Seuls les étudiants inscrits dans le CCPC concerné sont autorisés à passer les examens de fin de stage, sauf cas exceptionnel sur dérogation du responsable de l'enseignement et du vice-doyen formation

9. Modalités d'admission et de redoublement

- DFGSM2 : **pour être admis en DFGSM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités du contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM2 redoublent et repassent la totalité des enseignements. Le stage infirmier, les TP d'hygiène, et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFGSM3 : **pour être admis en DFASM1, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités du contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFGSM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFGSM3. L'enseignement d'Éthique médicale, les TP de Bactériologie et les unités d'enseignement du 1er et du 2e semestre, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM1 : **pour être admis en DFASM2, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM1 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFASM1.

Le C2i niveau 2 « métiers de la santé », l'unité d'enseignement librement choisie, les ED de relation de soin binôme, TROD et Premed, s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM2 : **pour être admis en DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM2 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les quatre stages proposés en DFASM2.

L'AFGSU niveau 2, les ED de relation médecin-patient s'ils ont été validés, restent acquis.

- DFASM3 : **pour valider l'année de DFASM3, les étudiants doivent valider conjointement, au décours des deux sessions, les stages et tous les enseignements selon les modalités définies dans ce contrôle des connaissances.**

Les étudiants ne validant pas le DFASM3 redoublent, repassent la totalité des enseignements et effectuent les trois stages proposés en DFASM3.

Les étudiants ayant été autorisés à s'inscrire à titre exceptionnel dans l'année supérieure avec une dette doivent la valider durant l'année universitaire 2020-2021.

10. Assiduité

La présence aux stages, aux travaux pratiques, aux enseignements dirigés et aux unités d'enseignement est obligatoire, selon les consignes du responsable de l'enseignement.

Les étudiants sont tenus de respecter le groupe dans lequel ils sont affectés pour les ED/TP/atelier ou autre ainsi que la/les date(s) de leur(s) stage(s) court(s) et garde(s).

Les enseignements obligatoires suivants : TP de bactériologie, ED de parasitologie, TP d'anatomo-pathologie, éthique, ED d'UE 5.1 « douleur soins palliatifs », UE libres de DFASM1, relation de soin, PREMEDIATION-TROD, relation médecin-malade, C6) sont prioritaires sur toute activité hospitalière.

Les activités hospitalières (gardes, journées continues), les ateliers pratiques et stages ultracourts sont prioritaires sur les enseignements théoriques (sauf enseignements obligatoires cités ci-dessus).

Les étudiants du Coursus Médecine Sciences qui réalisent le stage en laboratoire à la place du stage de médecine libre

- sont dispensés des TP d'anatomo-pathologie
- ne sont pas dispensés des 5 enseignements d'éthique, qui restent obligatoires à valider (une dispense du stage en laboratoire est officialisée par l'équipe pédagogique du CMS pour y assister)

11. Procédure de choix des unités d'enseignement librement choisies (UEL) en DFASM2, DFASM3, DFASM1

Le choix des UEL s'effectue selon un ordre alphabétique communiqué par la scolarité.

Cas particuliers : les étudiants absents lors du choix des UEL se verront attribuer par le service de la scolarité une place parmi celles restantes à la fin de la procédure de choix. Il en sera de même pour tout étudiant souhaitant s'inscrire à des UEL après le choix des UE.

Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de Master ou d'un titre de niveau équivalent peuvent être dispensés des UE de DFGSM, après avis du Vice-Doyen Formation.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM2 et ayant validé 4 UEL lors de ces deux années de DFGSM2 sont dispensés d'UEL en DFGSM3.

B. Les enseignements

	DFGSM2	DFGSM3
Matières fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> • Biologie – 3 ECTS • Biophysique – Médecine nucléaire – 3 ECTS • Génétique – 2 ECTS • Anglais médical – 1 ECTS • Immunologie – 2 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Bactériologie - 1 ECTS • Parasitologie - Mycologie - 1 ECTS • Virologie - 1 ECTS • Anatomie pathologique - 2 ECTS • Immunologie - 1 ECTS • Pharmacologie - 2 ECTS • Anglais médical – 1 ECTS
Sémiologie	<ul style="list-style-type: none"> • Sémiologie – 3 ECTS 	
Enseignements Intégrés par Appareils - EIA	<ul style="list-style-type: none"> • EIA cardio-vasculaire – 4 ECTS • EIA respiratoire - 4 ECTS • EIA locomoteur – 4 ECTS • EIA neuro-psychiatrie - 4 ECTS • EIA endocrinologie-métabolisme - 4 ECTS • EIA hépato-gastro-entérologie - 4 ECTS • EIA néphrologie-urologie - 4 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • EIA hépato-gastro-entérologie - 3 ECTS • EIA néphrologie-urologie - 3 ECTS
Certificats		<ul style="list-style-type: none"> • Génétique - 1 ECTS • ORL - 1 ECTS • Ophtalmologie - 1 ECTS • Chirurgie maxillo-faciale – 1 ECTS • Cardiologie - 3 ECTS • Pneumologie - 3 ECTS • Neurologie - 3 ECTS • Hépato-Gastro-Entérologie (HGE) – 3 ECTS • UE 1 santé publique – LCA – 3 ECTS
Autres enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Secourisme - 1 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique médicale - 1 ECTS
Stages	<ul style="list-style-type: none"> • Stage infirmier - 2 ECTS • Stages de sémiologie – 3 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage de médecine et chirurgie - 2 ECTS • Stage d'HGE et infectieux : 2 ECTS • Stage de cardiologie ou de pneumologie – 2 ECTS • Stage de neurologie – 2 ECTS • Service sanitaire – 5 ECTS
Unités d'enseignement librement choisies	<ul style="list-style-type: none"> • UEL du 1^{er} semestre (voir liste p.14) – 6 ECTS • UEL du 2^{ème} semestre (voir liste p.14) – 6 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • UEL du 1^{er} semestre (voir liste p.17) – 6 ECTS • UEL du 2^{ème} semestre (voir liste p.17) – 6 ECTS

	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Certificats et CCPC (DFASM2)	<ul style="list-style-type: none"> • Urgences-Réanimation-Anesthésie – 5 ECTS • Rhumatologie-Orthopédie-Maxillo-faciale (ROM) – 5 ECTS (2-2-1) • Hépatogastro-entérologie (HGE) – 5 ECTS • Gynécologie-Obstétrique – 5 ECTS • Urologie – 2 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Pédiatrie – 5 ECTS • Néphrologie-Urologie-Endocrinologie-Nutrition (NUEN) – 8 ECTS • Médecine interne-Oncologie-Hématologie (MOH) – 9 ECTS • Gynécologie-Obstétrique – 5 ECTS 	
Unités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle – 5 ECTS • UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs-Accompagnement – 2 ECTS • UE 5.2 Handicap - Dépendance – 2 ECTS • UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail – 5 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • UE 5.3 Vieillesse – 4 ECTS 	
autres enseignements	<ul style="list-style-type: none"> • Relation en soins – 1 ECTS • Médecine alternative et complémentaire – 1 ECTS • Anglais médical – 1 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de Médecine générale – 2 ECTS • Psychiatrie – 6 ECTS • Dermatologie – 4 ECTS • Relation médecin patient – 1 ECTS • AFGSU niveau 2 – 1 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de Compétence Clinique – C6 et CCFFI – 11 ECTS • C2i niveau 2 « métiers de la santé » – 1 ECTS
stages	<ul style="list-style-type: none"> • Urgences/Réanimation/Anesthésie – 2 ECTS • Rhumatologie/Orthopédie/Maxillo-faciale – 2 ECTS • HGE chir – GO- Uro – 2 ECTS • Médecine générale – 2 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Pédiatrie – 2 ECTS • Néphrologie/Urologie/Endocrinologie/Nutrition – 2 ECTS • Médecine interne/Oncologie/Hématologie – 2 ECTS • Gynécologie Obstétrique – 2 ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage libre n°1 – 2 ECTS • Stage libre n°2 – 2 ECTS • Stage libre n°3 – 2 ECTS
Unités d'enseignement librement choisies	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ECTS 		

I. Les enseignements de DFGSM2

1. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

	Nom du responsable	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	autres	physiologie	biologie	sémiologie	total
EIA CARDIO-VASCULAIRE	Pr. A. Cohen	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo	anapath : 1h	10h + 8h d'ED	4h + 2h d'ED	21h	58h
EIA RESPIRATOIRE	Pr. J. Gonzalez	4h	2h	4h + 2h de TP d'histo		10h+ 8h d'ED		17h	47h
EIA LOCOMOTEUR	Pr. F.Khiami	10h + 2h de TP	3h				4h	20h30	37h30
EIA NEURO-PSYCHIATRIE	Pr. E. Flamand-Roze	19h	4h + 2h ED	4h	anapath : 2h	12h+ 8h d'ateliers	5h	Sémioneuro : 15h Sémiopsy : 9h30 + 6h d'ED	84h30
EIA ENDOCRINOLOGIE-METABOLISME	Pr. F. Andreelli	4h30	4h	7h + 2h de TP d'histo	nutrition : 3h	9h + 6h d'ED	3h30 + 2h d'ED	7h	48h
EIA HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr. J.-B. Bachet	3h	1h	3h + 2h de TP d'histo		4h + 4h d'ED		8h + 2h30	30h (dont 19h30 enregistrées) + 3h de révision
EIA NEPHROLOGIE-UROLOGIE	Dr. J. Tourret Pr. E. Chartier-Kastler	2h	2h	3h30 + 2h de TP d'histo		10h + 6h d'ED		7h	32h30

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 (sauf EIA Tête et cou : 1h) – examen sous forme de QROC et/ou QCM

EIA de neuro-psychiatrie : l'enseignement de sémiologie neurologique consistera en 6 ED de 3h, intitulé « The Move » et fera l'objet d'un contrôle continu comptant pour 10% de la note finale de l'EIA .

2. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% examen écrit	Spécificités des épreuves
			cours	ED/TP			
1 ^{er} semestre	Biologie	Pr. G. Trugnan	16h30	12h	40%	60%	Durée de l'épreuve : 1h - examen sous forme de QROC et/ou QCM (l'utilisation de documents personnels est autorisée lors des épreuves) portant sur les cours et les ED
	Biophysique	Pr. F. Montravers	21h	10h	10% sur la présence	90%	Durée de l'épreuve : 45mn - examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours, les ED et les TP
	Génétique	Dr. F. Mochel	12h	4h		100%	Durée de l'épreuve : 1h - examen sous forme de QROC et/ou QCM portant sur les cours et les ED

	Sémiologie UPMC (Urgences- Pédiatrie- Médicale- Chirurgicale)	Pr. G. Grateau	28h30			100%	Durée de l'épreuve : 1h30 - examen sous forme de QROC et/ou QCM
2 nd semestre	Anglais médical	Dr. P Faure	10h			100%	Durée de l'épreuve : 30mn - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	Immunologie	Pr. F. Lemoine	16h	14h	20%	80%	Durée de l'épreuve : 1h - examen sous forme de QROC et/ou QCM
	Secourisme et AFGSU	Pr. E. Maury	2h	3h	100%		Validation sur la participation active aux ED (présence obligatoire)

* L'examen de sémiologie se déroulera en fin de 2^{ème} semestre et portera sur le programme de sémiologie du tronc commun (UPMC) et sur la sémiologie de tous les EIA. (durée 1h30)

3. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants titulaires d'un M1 en sciences)
- les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

II. Les enseignements de DFGSM3

1. Les certificats de Pathologie

- Au nombre de 8, les certificats de pathologie sont enseignés une seule fois dans l'année.

Le tableau indique les modalités des examens :

Matières	Nom du responsable	Volume horaire		Spécificités des épreuves
		cours/conf	ED	
CARDIOLOGIE	Pr. J.-P. Collet	18h		Durée de l'épreuve 1h
PNEUMOLOGIE	Drs C. Morelot Panzini et A.-M. Ruppert	18h		Durée de l'épreuve 1h
NEUROLOGIE	Dr A.Idbaih	24h		Durée de l'épreuve 1h
GENETIQUE MEDICALE	Dr. F. Mochel		8h	Durée de l'épreuve 1h
ORL	Pr F.Tankéré et Dr Y.Nguyen	12h		Durée de l'épreuve 1h
OPHTALMOLOGIE	Pr. M. Pâques et Dr. N. Bouheraoua	12h		Durée de l'épreuve 1h
HEPATO-GASTRO-ENTERO	Pr J.Lefevre	15h + 9h		Durée de l'épreuve 1h
UE1 santé publique et LCA	Pr. F. Tubach et Dr A. Dechartres	32h		Durée de l'épreuve 2h
CHIR MAXILLO-FACIALE	Dr Thomas Schouman	6h		Durée de l'épreuve 45mn

- En cardiologie et en pneumologie, deux enseignements dirigés feront l'objet d'un contrôle continu dont la note comptera pour 10% de la note finale de chaque certificat.

- Les examens de cardiologie, pneumologie, neurologie et hépato-gastro-entérologie ont lieu pour chaque moitié de promotion en fin de chaque semestre.

2. Les E.I.A (enseignements intégrés par appareils)

	Matières	Nom du/des responsables	anatomie	radiologie	histologie-embryologie	physiologie	biologie	sémiologie	total
1 ^{er} semestre	EIA HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr. J.-B. Bachet	3h	1h	3h + 2h de TP d'histo	4h + 4h d'ED		8h + 2h30	30h (dont 19h30 enregistrées) + 3h de révision
2 ^{ème} semestre	EIA NEPHROLOGIE-UROLOGIE	Dr. J. Tourret Pr. E. Chartier-Kastler	2h	2h	3h30 + 2h de TP d'histo	10h + 6h d'ED		7h	32h30

Examens des EIA : Durée de l'épreuve 1h30 – examen sous forme de QROC et/ou QCM

3. Les matières fondamentales et la sémiologie

	Matières	Nom du responsable	Volume horaire		% Contrôle continu	% Examen théorique	Spécificités sur les épreuves complémentaires aux dispositions générales.
			Cours	ED/TP			
1 ^{er} semestre	Bactériologie et Antibiotiques	Dr. D. Decre	8h	14h		100%	
	Virologie	Pr. L. Morand-Joubert	11h	12h		100%	
	Parasitologie-Mycologie	Dr. F. Gay	3h	10h	40%	60%	Contrôle continu sur 4 ED /5
2 ^{ème} semestre	Anatomie pathologique	Pr. D. Buob	7h	12h		100%	
	Anglais médical	Dr. P. Faure	5h			100%	Durée de l'épreuve : 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM
	Pharmacologie	Pr. J.-E Salem		18h		100%	
	Immunologie	Pr. F. Lemoine	14h			100%	
	Ethique médicale	Pr. E. Fournier		10h	100%		Validation sur présence et présentation d'un cas lors des séances.

4. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

- Inscription obligatoire à une UEL par semestre (sauf pour les étudiants déjà titulaires d'un M1 de sciences)
- Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UEL et sont définies par les responsables des UEL
 La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

III. Les enseignements de DFASM1

1. Les certificats de pathologie : ~~sont enseignés une seule fois dans l'année.~~

1^{er} semestre et 2^{ème} semestre:

- Urgences-Réanimation-Anesthésie (responsable : Pr M.Schmidt) – durée de l'épreuve 1h30
- Hépato-Gastro-Entérologie (responsable : Pr J.Lefevre) – durée de l'épreuve 1h
- Rhumatologie (responsable : Pr J.Sellam) : durée de l'épreuve 1h
- Orthopédie (responsable : Dr Adeline Cambon) : durée de l'épreuve 1h
- Gynécologie-Obstétrique (responsable : Dr S.Bendifallah) durée de l'épreuve 1h
- Urologie (responsables : Dr Sarah Drouin- durée de l'épreuve 45mn)

Uniquement au 2^{ème} semestre :

- Chirurgie Maxillo-faciale (responsable Dr T.Schouman) : durée de l'épreuve 1h

Remarque : La rhumatologie, l'orthopédie et la chirurgie maxillo-faciale sont découplées étant donné le passage de la CMF en DFGSM3. Chaque discipline organisera son examen qui aboutira à une note spécifique, indépendante des autres.

2. Les autres enseignements

Un examen écrit a lieu à la fin de chaque semestre.

a. Les unités d'enseignement

	Nom de l'UE	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 ^{er} semestre	UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle	Pr. F. Tubach Pr A. Dechartres		100 %	Durée de l'épreuve 2h	26h	21h
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	Dr. K. Lacombe Dr. V. Pourcher		100 %	Durée de l'épreuve 1h	14h	28h
2 nd semestre	UE 5.1 Douleurs-Soins Palliatifs-Accompagnement	Pr. F. Laroche		100 %	Durée de l'épreuve 1h		10h
	UE 5.2 Handicap - Dépendance	Pr. P. Thoumie		100 %	Durée de l'épreuve 1h		9h

b. Les autres enseignements

	Nom de l'enseignement	Nom du responsable	% Contrôle continu	% examen Écrit	SPECIFICITES DES EPREUVES	Volume horaire	
						cours	Conf ou ED
1 ^{er} semestre	C2i niveau 2 métiers de la santé	Dr B. Seroussi		100%		18h de cours en ligne	

	Médecine alternative et complémentaire	Pr. A. Baumelou		100%	Durée de l'épreuve 30mn	8h en ligne	0
2 nd semestre	Anglais médical	Dr. P. Faure		100 %	Durée de l'épreuve 30 mn Examen sous forme de QROC et/ou QCM		SIDES en ligne 5h
	Relation en soins	Pr. M.-C. Meyohas Pr C.Poitou		100 %	Durée de l'épreuve 30mn	0	7h (ED)

Le C2i niveau 2 « métiers de la santé » :

En application de la réglementation en vigueur, un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i niveau 2 « métiers de la santé » doit être validé au cours du DFASM et impérativement avant l'inscription aux ECNi. Le point ECTS dévolu à cet enseignement, ne sera attribué qu'en DFASM3, même s'il est validé plus tôt.

Cet enseignement d'initiation à l'utilisation des outils numériques par les médecins et plus largement les professionnels de santé a été élaboré pour être totalement dématérialisé (18h de cours en ligne). Il se présente sous la forme de 5 cours découpés en 36 séquences avec des diaporamas en pdf, des diaporamas sonorisés en mp4 et les textes d'accompagnement.

L'épreuve est constituée de 2 parties, une partie portant sur les connaissances du cours et une autre partie portant sur l'utilisation en pratique d'outils numériques avec utilisation d'Internet.

Une session normale est organisée en début de DFASM1 et une autre en début de DFASM2. La session de rattrapage a lieu en septembre de DFASM3. Les étudiants de DFASM1 pourront s'inscrire à cette session de septembre et à partir de là, ils auront 3 chances pour valider le C2i, la dernière session possible sera celle de septembre en DFASM3. Un étudiant n'ayant pas validé le C2i au plus tard à la session de septembre de DFASM3, ne pourra pas s'inscrire en 3e cycle.

Dès que le C2i est validé, il reste acquis en cas de redoublement durant le DFASM.

La validation vaut certification.

Le C2i de niveau 2 « métiers de la santé » précédemment obtenu dans un autre établissement, dispense l'étudiant de cet examen.

c. Les unités d'enseignement librement choisies (UEL)

Des unités d'enseignement librement choisies (UEL) seront proposées durant le second semestre.

Chaque UEL représentera une vingtaine d'heures d'enseignement répartie sur 4 après-midi en mai 2021 et comprendra de petits groupes d'étudiants (une dizaine d'étudiants par groupe).

Les modalités de contrôle des connaissances seront propres à chaque UEL et seront définies par les responsables de ces UEL avant le choix par les étudiants.

La liste des UEL sera établie et affichée sur l'espace numérique avant le choix.

Remarques :

1 - **L'UE libre santé-défense (responsable Pr Emmanuel CHARTIER-KASTLER)** est validante comme les autres UE libres. Elle est choisie en début d'année, au volontariat. L'enseignement se déroule tout au long de l'année et sa validation est prononcée par le comité pédagogique interuniversitaire, sous l'autorité de l'Hôpital de santé des armées du Val-de-grâce. Les étudiants inscrits à cette UE n'ont pas le droit de l'annuler en cours d'année pour changer d'UE libre. Elle est définitivement choisie et doit être validée.

2- **L'UE engagement étudiant** : Se référer à l'annexe

IV. Les enseignements de DFASM2

1. Les certificats couplés à la pratique clinique

Quatre CCPC doivent être validés en DFASM2 :

- Pédiatrie (responsable : Pr. E. Grimprel) - durée de l'épreuve 1h30,
- Gynécologie-Obstétrique (responsable : Dr. S. Bendifallah) durée de l'épreuve 1h
- Néphrologie-Urologie-Endocrinologie-Nutrition (responsables : Dr. J. Tourret, Pr. E. Chartier-Kastler, Pr. F. Andreelli) - durée de l'épreuve 1h30
- Médecine Interne-Oncologie-Hématologie (responsables : Pr. G. Grateau, Pr. F. Huguet, Pr. F. Nguyen-Khac) - durée de l'épreuve 2h

2. Les enseignements théoriques

a) Les unités d'enseignement

- UE 5.3 – Vieillesse (responsable : Pr. J. Boddaert) : durée de l'épreuve 1h

b) Les autres enseignements

- Pratique de médecine générale (responsable : Pr. A. Lorenzo) - durée de l'épreuve 1h
- Relation médecin-patient (responsable : Pr. A. Hartemann) – Validation sur présence aux 3 ED. Les étudiants doivent impérativement respecter le groupe dans lequel ils sont affectés. En cas de non validation par la présence, le responsable de l'enseignement organise un rattrapage oral. Une évaluation des compétences réalisée en fin d'année en simulation (jeux de rôle) est obligatoire. En cas de non validation, une session de rattrapage est prévue.
- Psychiatrie (responsable : Pr. F. Ferreri) - durée de l'épreuve 1h
- Dermatologie (responsable : Pr. A. Barbaud) - durée de l'épreuve 1h
-

V. Les enseignements de DFASM3

1. Cycle de Conférences Coordonné et Certificat de Compétence Clinique – C6

L'examen comporte deux parties :

- une épreuve SIDES de 2 x 3h type ECNi (sur deux demi-journées)
Responsable : Prs. Fleur Cohen et S.Georgin-Lavialle
- le CCC-FI : certificat de compétences cliniques aux fonctions d'interne, qui comporte deux parties :
 - une épreuve de consultation simulée
 - une épreuve d'examen clinique au lit d'un maladeResponsable : Pr. O. Steichen

C- Les stages

I. Stages de DFGSM2

- Stage infirmier
- Stage sémiologie

1. Stage d'initiation aux soins infirmiers

Les étudiants admis en DFGSM2, doivent effectuer un stage obligatoire "d'initiation aux soins infirmiers", comportant :

- une semaine de Travaux Pratiques d'Hygiène et de relation de soin. La présence y est obligatoire.
- deux semaines de stage pratique, non rémunéré, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, sous la conduite de cadres infirmiers.

Sont dispensés les étudiants issus de filières paramédicales.

Validation du stage

La validation du stage est prononcée par le Doyen, sur avis du chef de service dans lequel l'étudiant a été affecté.

En cas de non-validation, l'étudiant sera contraint à refaire ce stage pendant les vacances universitaires de son année de DFGSM2.

2. Stage de sémiologie

- Ils se déroulent sous la direction d'un chef de clinique assistant.
- Sémiologie médicale : pendant 7 ou 8 semaines (selon calendrier universitaire) à raison de 5 matinées par semaine

Remarque : en parallèle au stage de sémiologie les étudiants doivent validés les ateliers pratiques suivants : Radiologie, Sémiologie pédiatrique, secourisme, gestes sensibles et Ponction Lombaire.

Validation du stage

La validation de ce stage repose sur:

- La validation globale du stage de sémiologie et celles des ateliers pratiques, consignées dans le livret de stage.
- La validation de l'épreuve orale de fin de stage sous la direction d'un enseignant d'un service autre que celui où l'étudiant est en stage. Les modalités peuvent être : évaluation d'un interrogatoire, examen clinique d'un patient, rédaction d'une observation...

- Modalités pour la non-validation de stage :

- *La non-validation du stage ou une absence dépassant la moitié du temps de stage, quelle qu'en soit la raison, oblige à refaire un stage complémentaire d'été dont la forme et la durée sont définies par le Vice-Doyen après avis des responsables du stage concernés.*
- *si ce deuxième stage n'est pas validé par l'étudiant, celui-ci redouble et refait l'ensemble du programme de DFGSM2.*
- *la validation du stage n'est pas acquise en cas de redoublement.*

II. Stages de DFGSM3 à DFASM3

La notice des stages est annexée au règlement intérieur.

Afin de pouvoir participer aux procédures de choix de stages, les étudiants de DFGSM3 à DFASM3 doivent nécessairement avoir rempli l'évaluation en ligne de leur stage précédent, sous peine d'être déclassés de 40 places au choix suivant.

Les appréciations des stages seront prises en compte par les jurys lors des délibérations.

DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
<ul style="list-style-type: none"> • Cardiologie-Pneumologie • Neurologie-psychiatrie • Médecine et chirurgie • Hépato-gastro-Infectieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rhumatologie – Orthopédie - Maxillo-Faciale • HGE, chir digestive, urologie, Gynéco-obstétrique • Urgence – Réanimation – Anesthésie • Médecine générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Gynécologie-Obstétrique • Néphrologie – Urologie - Endocrinologie - Nutrition • Pédiatrie • Médecine interne – Oncologie - Hématologie 	<p>3 stages de médecine ou de chirurgie</p>

Validation des stages

La validation du stage repose sur des critères qualitatifs et/ou quantitatifs définis par la Commission des Stages et des Gardes. Les validations des stages hospitaliers doivent être remplies par les services hospitaliers dans la semaine suivant la fin de chaque stage et transmises au service de la scolarité.

En cas de non-validation de stage ou d'une absence de plus d'un tiers de la durée du stage pour raisons justifiées, l'étudiant doit refaire un stage complémentaire pendant les congés. Si la durée attendue est supérieure à celle des congés ou si le stage de rattrapage n'est pas validé, l'étudiant redouble.

Les gardes

Le livret de gardes est sous la responsabilité de l'étudiant qui y consigne les gardes effectuées contresignées par le senior de garde avec le tampon du service. Les étudiants doivent remettre ce livret à la scolarité avant la fin du deuxième stage de DFASM3. Le nombre de gardes effectuées doit être au minimum de 25.

Les Congés annuels

La date des congés est à fixer avec les encadrants du stage hospitalier et doit respecter la continuité des soins.

En DFGSM3 : 1 semaine sur chaque stage

En DFASM1 et DFASM2 : 2 semaines sur les trois premiers stages et 3 semaines durant le dernier stage.

En DFASM3 : 1 semaine sur chacun des trois stages.

L'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Cet enseignement comprend les différents ateliers suivants qu'il faudra valider obligatoirement avant la fin du DFASM2 et en cas de rattrapage DFASM3 :

DFGSM2 (ED secourisme-AFGSU) : arrêt cardiaque, obstruction des voies aériennes supérieures, malaise, traumatismes osseux et cutanés.

DFGSM3: Arrêt cardiaque, niveau 1 (pendant le stage de cardio/pneumo)

DFASM1 : Arrêt cardiaque, niveau 2 (pendant le stage d'urgence-réanimation)

DFASM2 : arrêt cardiaque de l'enfant (atelier pédiatrique pendant le stage de pédiatrie), accouchement inopiné (atelier accouchement pathologique pendant le stage de gynéco-obstétrique)

En cas d'absence (maladie, année Erasmus...), les ateliers doivent être rattrapés à la session suivante ou l'année suivante.

Par ailleurs, il faudra valider le cours sur Moodle intitulé « risques collectifs... ».

Une attestation est remise à l'étudiant à l'issue de la validation de ces ateliers.

Aucune équivalence ne permet d'être dispensé de la validation de l'AFGSU.

III. Le Service Sanitaire

Le service sanitaire (selon l'arrêté du 12 juin 2018) a été mis en place à compter de l'année universitaire 2018-2019, en DFGSM2 et DFGSM3. Il consiste en une formation théorique et pratique se déroulant sur 60 demi-journées entre DFGSM2 et DFASM1.

- 1) En DFGSM3, des ateliers, des missions et des actions de prévention dans les établissements scolaires sont programmés en collaboration avec des organismes spécialisés dans l'information et la prévention, et réparties sur l'ensemble de l'année.
- 2) L'ensemble des activités réalisées est consigné au fur et à mesure dans un livret qui est présenté lors de l'évaluation finale pour validation par le jury hospitalo-universitaire. Au décours de chaque période de stage, une évaluation orale a lieu devant le jury hospitalo-universitaire qui procède à la validation du service sanitaire. En cas de non-validation l'étudiant doit repasser le service sanitaire. Le service sanitaire représente un total de 5 ECTS dans le cursus de DFGSM3. Une fois validé, il reste acquis en cas de redoublement.

D - Modalités pour d'une année de césure (d'après le Décret n°2018-372 du 18 mai 2018)

Un étudiant inscrit en Formation Initiale est autorisé à interrompre temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle selon les modalités suivantes :

- Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Sa durée ne peut être ni inférieure à celle d'un semestre universitaire ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- La césure est décidée et effectuée par l'étudiant au volontariat.
- L'étudiant n'a droit qu'à une seule césure par cycle d'études.
- L'étudiant qui obtient une césure signe une convention avec l'université
- L'année de césure ne peut pas se prendre après la validation du DFASM.
- Le projet de césure est soumis à l'approbation du Président ou au directeur de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. L'étudiant rédige une lettre de motivation exposant :
 - o le projet de l'année de césure
 - o les raisons qui motivent la demande
 - o les discussions et entretiens qui amènent à la prise de décision
 - o le contenu de sa réalisation : préparation et déroulement chronologique
 - o les prévisions au retour
- L'étudiant doit déposer sa lettre de motivation à la scolarité, avant le 1er juin 2020.
- L'étudiant qui obtient une césure signe une convention avec l'université.
- La forme de la césure :
 - o Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle il est inscrit
 - o Une expérience en milieu professionnel en France et à l'étranger
 - o Un engagement de service civique en France ou à l'étranger
 - o Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
- Si la césure se déroule en partie ou en totalité dans un pays étranger, il est impératif que le ou les pays répondent aux consignes de sécurité du Ministère des Affaires Etrangères : autrement dit les pays jugés à risque et apparaissant avec des zones rouge et orange sur les cartes géographiques du site internet du Ministère des Affaires Etrangères sont exclus des projets de césure (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>).
- En cas de séjour à l'étranger, l'étudiant devra assister obligatoirement à la formation sur les risques liés au voyage organisée par la faculté. Il devra s'assurer d'avoir toutes les assurances en règle pour le voyage et une assurance professionnelle en cas de stage sur place.

- En cas d'inscription dans un établissement autre que celui d'origine pour suivre une formation, le statut étudiant et les droits afférents sont maintenus
- L'étudiant doit s'inscrire dans le niveau de sa formation initiale qu'il devait intégrer normalement. La scolarité administrative procède à la validation de l'inscription « en césure » dans le dossier CASPER de l'étudiant. L'étudiant se voit alors délivrer une carte d'étudiant lui préservant les avantages liés à ce statut
- L'étudiant bénéficie d'un accompagnement pédagogique pendant sa césure
- L'étudiant s'assure de la couverture sociale qui lui sera nécessaire durant cette période de césure en France ou en dehors du territoire français (Sécurité Sociale Etudiante durant le DFGSM et Caisse Primaire d'Assurance Maladie durant le DFASM).
- L'étudiant boursier doit prendre contact avec le CROUS pour déclarer sa nouvelle situation
- Si la césure donne lieu à l'obtention d'ECTS, ces derniers s'ajoutent à ceux obtenus dans le cadre du diplôme initial
- L'étudiant s'engage à tenir informé la scolarité du déroulement de sa césure en milieu et en fin d'année.
- Au retour, l'étudiant n'est pas comptabilisé comme en redoublement ou en échec
- L'étudiant doit obtenir l'accord du président en cas de réintégration dans le cursus suite à une interruption anticipée de césure

E - Les étudiants en mobilité

Etudiants « sortants » : étudiants partant un ou deux semestres dans une faculté partenaire

Lorsque l'étudiant effectue un ou deux semestres de mobilité, la validation de la période de mobilité dépend de la validation par l'Université d'accueil.

Ayant pris connaissance du parcours académique de l'université d'accueil et du parcours académique de la faculté de médecine Sorbonne-Université, l'étudiant remplit un contrat d'étude le plus cohérent possible entre les deux parcours (*learning agreement*) qu'il signe et qu'il s'engage à respecter.

L'étudiant suit les enseignements, passe les examens et réalise des stages (si ceux-ci sont proposés) dans l'université d'accueil pour la période de mobilité définie.

Une modification du contrat d'étude est possible en cours d'année si elle est justifiée par des contraintes rencontrées dans l'université d'accueil.

La proclamation de la réussite de l'année repose :

- soit sur l'obtention de points ECTS définis dans le contrat d'étude (à noter que dans certaines universités d'accueil, l'étudiant bien que validant tous ces examens et stages ne pourra pas obtenir 30 ECTS pour un semestre ou 60 ECTS pour une année; la Commission des échanges internationaux pourra au cas par cas valider l'année universitaire)
- soit sur la validation des disciplines et des stages éventuels, par l'université d'accueil

En cas d'échec à l'issue de la première session dans l'université d'accueil, l'étudiant a le choix de passer :

- soit la session de rattrapage sur place, si les résultats sont proclamés avant la date de la délibération finale de la faculté de médecine Sorbonne-Université
- soit la session de rattrapage de la faculté de médecine Sorbonne-Université, pour compléter les points ECTS ou pour valider les matières non obtenues. Cette possibilité est donnée à l'étudiant après réception des notes transmises par l'université d'accueil.

En cas de non validation de l'année scolaire proclamée lors de la délibération finale, l'étudiant redouble à la faculté de médecine Sorbonne-Université et refait l'intégralité du programme de l'année.

Etudiants « entrants » : étudiants venant d'une faculté partenaire ERASMUS

Les étudiants « entrants » sont soumis à la réglementation en vigueur à la faculté de médecine Sorbonne-Université.

Ces étudiants signent un contrat d'étude (*learning agreement*) qu'ils s'engagent à respecter. Une modification du contrat d'étude est possible en cours d'année si elle est justifiée par des changements de planning ou des contraintes locales.

Quelques cas particuliers concernant les examens :

- En cas de non validation d'un examen de CCPC lors du 1^{er} semestre de DFASM2, l'étudiant aura la possibilité de repasser en 2^{ème} session cet examen lors du 2^{ème} semestre.
- Toute demande de certificat d'assiduité doit être justifiée par la signature d'un professeur attestant la présence en cours
- Un étudiant passant plusieurs fois un examen alors que celui-ci a déjà été validé gardera la première note obtenue
- La liste des enseignements et des stages proposés aux étudiants en mobilité est disponible sur le site internet : <http://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/venir/venir-etudier-dans-le-cadre-dun-programme-dechange>

G- Composition des jurys

	DFGSM2	DFGSM3	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Président du jury	Pr. A. Cohen	Pr. J.-P. Collet	Pr. E. Maury	Pr. P. Tounian	Pr. G. Gateau
Membres du jury	Pr. J Gonzalez Dr. F. Mochel Pr. F. Lemoine	Dr. J. Tourret Pr. S. Alamowitch Dr F.Gay	Pr. M. Schmidt Pr. J. Sellam Pr. R. Lacave	Pr. E. Chartier- Kastler Pr. F. Nguyen Khac Pr. F. Ferreri	Pr. O. Steichen Dr. F. Cohen

Peuvent être présents en tant qu'invités, les enseignants de toutes les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves.